

## LA CONTRIBUTION DE L'ÉCONOMIE AURIFÈRE DU PÉRIMÈTRE MINIER DE SISSINGUÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE TENGRÉLA DE 2015 À 2020

**AGUIE Yhattey Hervé Thierry**

Assistant

Enseignant-Chercheur

Université Peleforo Gon Coulibaly, Korhogo (Côte d'Ivoire)

Département d'Histoire

[aquiethierry@gmail.com](mailto:aquiethierry@gmail.com)

### **Résumé**

Les activités minières nécessitent avant leur mise en service une dégradation de l'environnement. Cela, a été souvent perçue comme une menace pour les populations. Or, les entreprises minières contribuent au développement des localités d'accueil. La Côte d'Ivoire possède un important réservoir minier dont le rythme d'exploitation illégale a pris de l'ampleur dans le département de Tengréla en 2002. Chose que l'entreprise Perseus soutenu par le gouvernement a décidé d'y mettre fin par une exploitation industrielle. L'objectif de l'étude est de montrer la contribution de Perseus dans le développement des localités impactés. Cette exploitation industrielle contribue au développement de la région.

**Mots-clés** : Aurifère, Développement, Economie, Périmètre, Sissingué

### **Abstract**

Mining activities require environmental degradation before their commissioning. This was often perceived as a threat to populations. However, mining companies contribute to the development of host localities. Côte d'Ivoire has a large mining reservoir, the rate of illegal exploitation of which increased in the department of Tengréla in 2002. Something that the Perseus company, supported by the government, decided to put an end to. industrial exploitation. The objective of the study is to show the contribution of Perseus in the development of the localities affected. This industrial exploitation contributes to the development of the region.

**Keywords**: Gold, Development, Economy, Perimeter, Sissingué.

## Introduction

Auparavant connu sous le nom de Projet aurifère de Tengréla, le périmètre minier de Sissingué se trouve au Nord de la Côte d'Ivoire. La ville la plus proche est Tengréla, à environ 15 km à l'Ouest des limites de la concession. Korhogo, le centre régional principal, se trouve à 150 km au Sud-Est. Le déclenchement de crise militaro politique de 2002 a favorisé l'orpaillage illégale dans le Nord de la Côte d'Ivoire et a engendré des bouleversements dans tous les secteurs d'activité de la région. Contrairement aux cours de certains produits comme le coton, le cacao et le café, celui de l'or ne cesse de croître. L'onc en augmentation de 32% par rapport à son prix de 2009 a atteint 1 226,50 dollars en 2010 soit 643 302 FCFA. (Cf. H. Konan, 2019, p. 2). Cette envolée du cours du métal précieux pousse le gouvernement à inciter les compagnies aurifères à multiplier leurs investissements dans le pays en général et en particulier dans les savanes au nord. Ainsi, après la mine d'or de Tongon, une deuxième mine d'or cette fois-ci dans le département de Tengréla dirigée par la société Occidental Gold filiale du groupe minier australien Perseus Mining Limited s'est installée à Sissingué à partir de 2015. Le cadre chronologique dans lequel s'inscrit cette étude part de 2015 à 2020. La première borne chronologique est l'année de l'installation de Perseus à Sissingué. Quant à l'année 2020, elle marque la production la plus élevée de l'usine d'extraction aurifère de Sissingué. L'évolution de l'extraction aurifère à Sissingué est positive, Car selon le directeur de la mine, Sissingué a dépassé toutes les attentes en termes de durée de fonctionnement, de débit, de récupération et de production après cinq (05) années d'implantation. Quelle a été la contribution de Perseus Mining Limited dans le processus de développement dans la zone aurifère de Sissingué ? Cette interrogation donne à réfléchir sur la participation de la société aurifère à l'essor économique et social de la Côte d'Ivoire et des communautés rural de la région de Tengréla. L'intérêt de cette étude est de montrer le passage d'une exploitation aurifère artisanale avec son cortège de dégradation de l'environnement à une exploitation industrielle avec ses effets de développement considérable.

Pour réaliser cette étude, nous nous sommes appuyés d'abord sur une recherche bibliographique qui a eu lieu dans les bibliothèques ordinaires. Ensuite, nos sources d'archives proviennent de la SODEMI et la Direction Régionale des Mine de Boundiali (DRMB). Enfin, elle s'accompagne d'une enquête orale auprès des chefs traditionnels, des propriétaires terriens, des responsables des associations de jeunes et producteurs agricoles, du responsable de projets communautaires de l'industrie minière pour connaître les actions de développement posées par les exploitants miniers du périmètre minier de Sissingué. Pour mieux cerner les actions socio-économiques menées par la compagnie aurifère au cours de la période 2015-2020, cette étude se propose d'abord de présenter quelques aspects du milieu naturel favorable à une bonne exploitation aurifère ; Ensuite, montrer que le périmètre minier de Sissingué est un espoir de production pour la compagnie aurifère ; Enfin, évaluer les différentes actions de développement menées par *Perseus Mining Limited* dans le département de Tengréla.

### 1. La présentation de la zone d'étude et les conditions de l'implantation de l'industrie aurifère

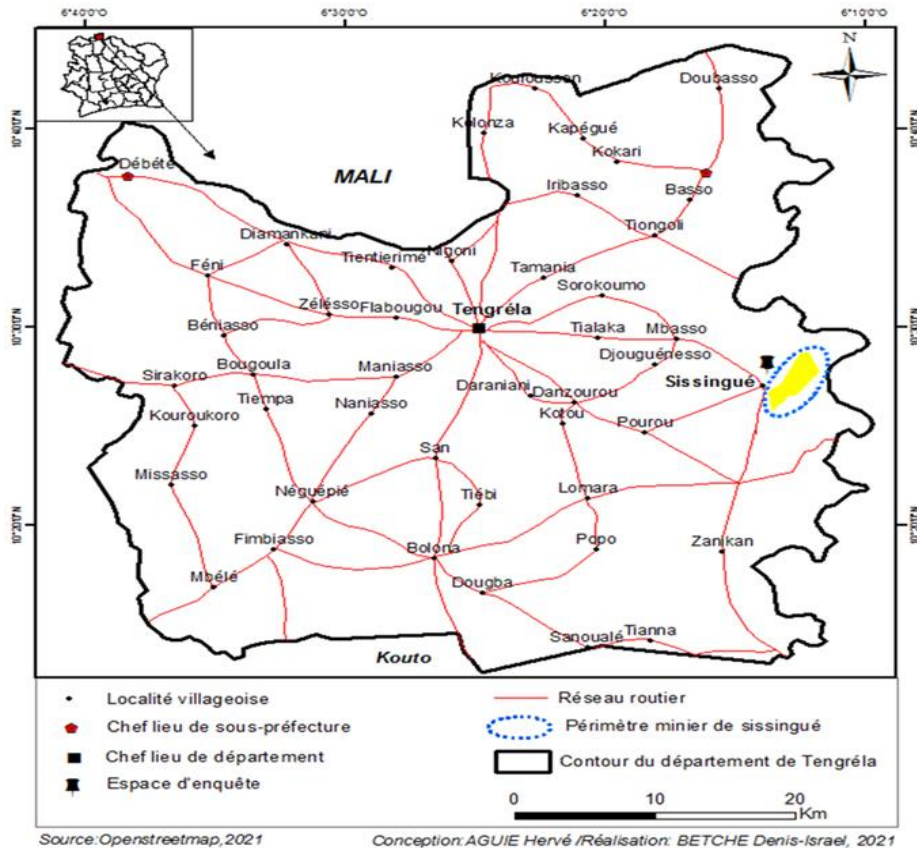
Le milieu physique de la zone du projet aurifère de Tengréla a été favorable à l'implantation des hommes, à la pratique des activités agricoles et commerciales. Cependant, la population senoufo de Sissingué n'était pas étrangère à l'exploitation minière, car leurs ancêtres exploitaient auparavant la richesse du sous-sol de la région de Sissingué et la volonté de la population à accroître leur revenu ont favorisé l'implantation de *Perseus Mining*.

#### 1.1. Le milieu naturel et humain favorables à l'installation de la société aurifère

La zone d'étude se situe dans la région de la Bagoué qui comprend trois départements : Boundiali, Kouto et Tengréla. Le relief est dans l'ensemble dominé par des plateaux et le gisement minier de Sissingué se trouve dans la ceinture de roches vertes de Syama-Boundiali. La géologie de la ceinture possède des similarités avec la ceinture mieux connue d'Ashanti, dans le Ghana voisin, où les volcanoclastites birimiens dominent les roches volcaniques compétentes avec le développement de bassins intérieurs à

la ceinture remplis d'épiclastiques tarkwaiens (Cf. CEEAF International, 2016, p. 57). Également, L'hydrographie est aussi d'un apport capital dans l'extraction aurifère. La région est drainée par plusieurs cours d'eau tel que la rivière Bagoé. La zone du Projet est au centre des coordonnées 1,141,666N et 804,166E du réseau topographique national (Cf. carte 1) .

Carte n°1 : Situation géographique du périmètre aurifère de Sissingué.

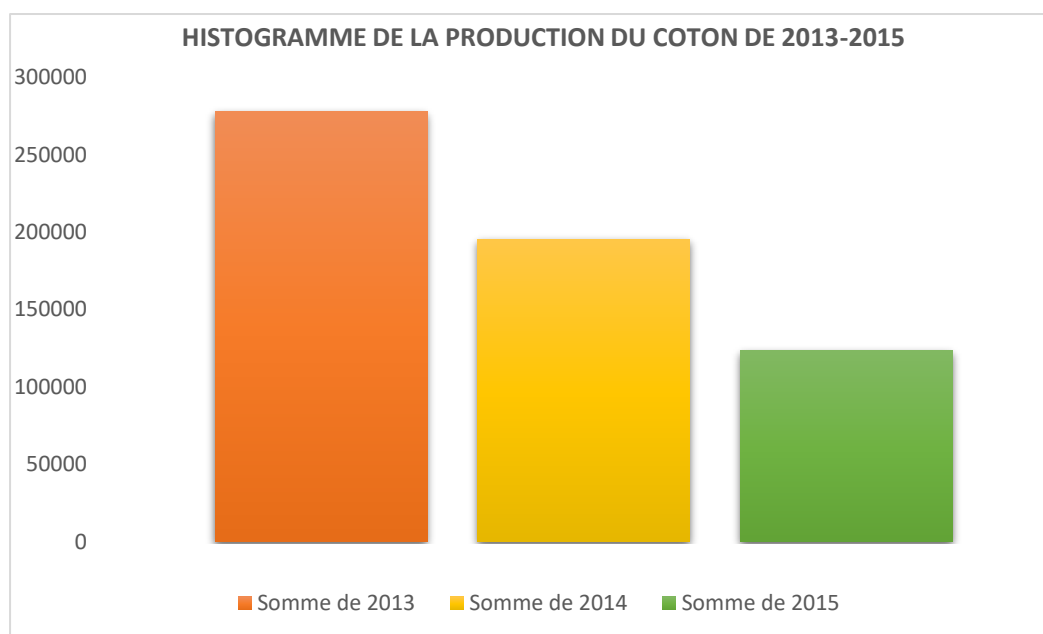


Le périmètre minier de Perseus Mining après une étude archéologique, a été depuis le paléolithique et le néolithique habité par des hommes. Les occupants y pratiquaient déjà une extraction du minerai du fer (Cf. Y. Guédé, 2003, p.3). Ces investigations ont contribué de façon significative des indices de recherche et de prospection pour les sociétés d'exploitation minière en Côte d'Ivoire. (Cf. J. Gaston 1913, p. 3). C'est dans cette zone de refuge que les senoufos de la région de Sissingué venu du Mali et du Burkina Fasso actuel se sont 'installés et ont développer des activités telles que l'agriculture, l'élevage et l'orpaillage. Cependant, la principale activité économique était la culture du Coton dont la production a baissé suite à l'avènement de l'orpaillage en 2002.

## 1.2. L'avènement de l'orpaillage et la chute des activités agricole dans le département de Tengréla

L'agriculture constitue la principale activité pratiquée par les populations et occupe 75,42% de la population active. Cependant, le coton principale activité, est le moteur de l'économie de la région (Cf. Ivoire Coton, 2013, p. 5). Selon le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) le coton a été dans les années 1970, la source de l'industrialisation des villes de Bouaké, Korhogo, Dimbokro et Boundiali. (2009, p. 5). En 2001, il a atteint un record de 7% des exportations de la Côte d'Ivoire correspondant à une valeur de 120 milliards de FCFA. Il rapporte des revenus bruts moyens par producteur de l'ordre de 677 631 FCFA. (Cf. Ivoire Coton, 2013, p. 5). Pourtant, cette performance n'a pas toujours permis d'éradiquer la pauvreté des populations dans les villages du département de Tengréla. La situation s'est davantage compliquée lorsque la zone cotonnière de la Côte d'Ivoire a été Confrontée à la crise sociopolitique du 19 septembre 2002. Depuis, la filière coton traverse

une crise caractérisée par la chute drastique des indicateurs économiques<sup>1</sup>, l'émiettement des coopératives agricoles et une dégradation des revenus des producteurs ( Cf. FIRCA, 2009, p. 8). Les revenus nets des producteurs sont passés à Tengréla de 541 945 FCFA / producteur en 2002 à 237 152 FCFA en 2004 (Cf. Ivoire Coton, 2004, p. 7). Face à cette situation, l'exploitation artisanale de l'or se présente aux populations du département de Tengréla comme l'activité de tous les espoirs engendrant ainsi la baisse des espaces cultivables et la production cotonnière comme le présente le l'histogramme ci-dessous.

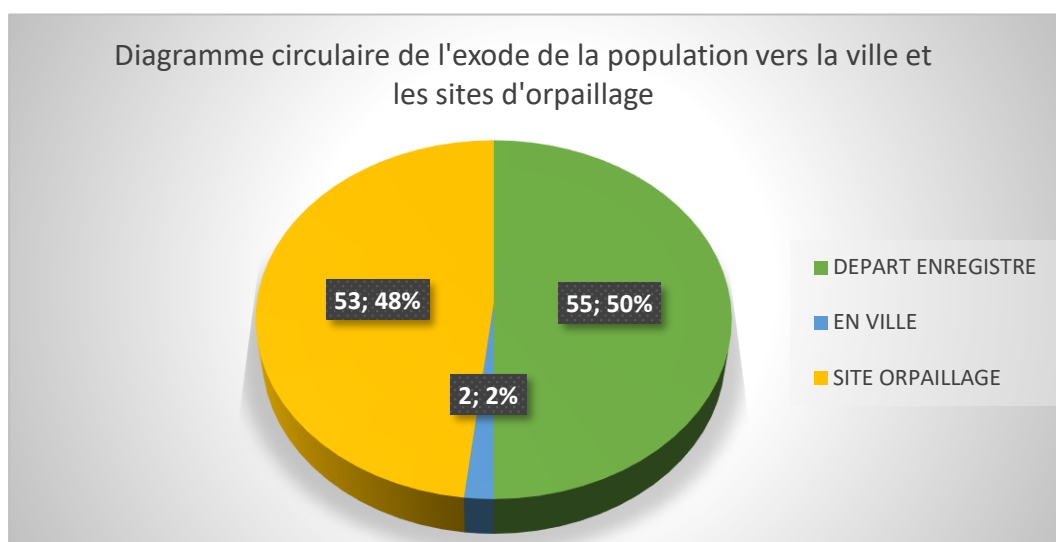


Source : Ivoire coton, zone de Tengréla et nos enquêtes, réalisées en 2020 à Tengréla.

Le graphique représente la production du coton dans la région de Tengréla de 2013 à 2015. L'allure du graphique est décroissante ; c'est-à-dire que chaque année nous constatons une baisse de la production. Elle est passée de 277 852 kg en 2013 à 123 547 kg en 2015, soit une baisse de 54% de la production en deux (02) années. Cette baisse est aussi fonction de la diminution des espaces cultivables. Elle trouve entre autres sa justification dans la réorientation des paysans vers l'activité d'orpaillage et même l'utilisation de certains sites agricoles pour l'orpaillage.

La baisse de la production s'explique aussi par le déplacement de la main-d'œuvre vers les sites d'orpaillage. Une étude de l'exode de la main-d'œuvre vers les sites d'orpaillage est traduite à travers le digramme circulaire ci-dessous.

<sup>1</sup> Nombre de producteurs, superficies cultivées, production, le prix d'achat du kg de coton-graine...



Source : Ivoire Coton zone et nos enquêtes réalisées en 2020 sur des sites d'orpaillage dans le département de Tengréla.

Le graphique a été réalisé sur la base d'une enquête réalisée dans quatre (04) villages où se pratique l'orpaillage dans le département de Tengréla. Ces villages sont : Débété, Papara, Loma et kanakana. Sur quatre (04) sites d'orpaillage parcourus, trois (03) sont clandestins et un (01) ouvert par la société Occidental Gold<sup>2</sup> en accord avec les populations et les autorités ivoiriennes. Nous constatons que parmi les départs de la main-d'œuvre enregistrée soit 55,50%, celui du départ sur les sites d'orpaillage soit 53,48% ; est plus élevé que celui du départ en ville avec 2,2%. En effet, plus 99,51% de la population surtout des jeunes se dirigent vers les sites d'extraction d'or. Le taux élevé des départs vers les sites d'orpaillage montre le poids économique et démographique de cette activité dans le département de Tengréla. Ainsi, pour favoriser un développement durable et une sécurité alimentaire, l'Etat ivoirien a favorisé L'installation d'une unité d'exploitation industrielle dans le village de Sissingué dans le but de freiner l'orpaillage clandestin.

## 2. L'implantation de la société Perseus Mining Limited à Sissingué en 2015

Depuis le déclenchement de la crise socio-politique du 19 septembre 2002 en Côte d'Ivoire, l'activité d'extraction d'or s'est développée dans le département de Tengréla. C'est dans ce cadre que le gouvernement ivoirien a octroyé des permis d'exploitation à la société australienne *Perseus Mining Limited* pour une exploitation industrielle dans le but d'éradiquer l'orpaillage clandestin. L'obtention du permis d'exploitation par Perseus Mining, a été le fruit d'un long processus.

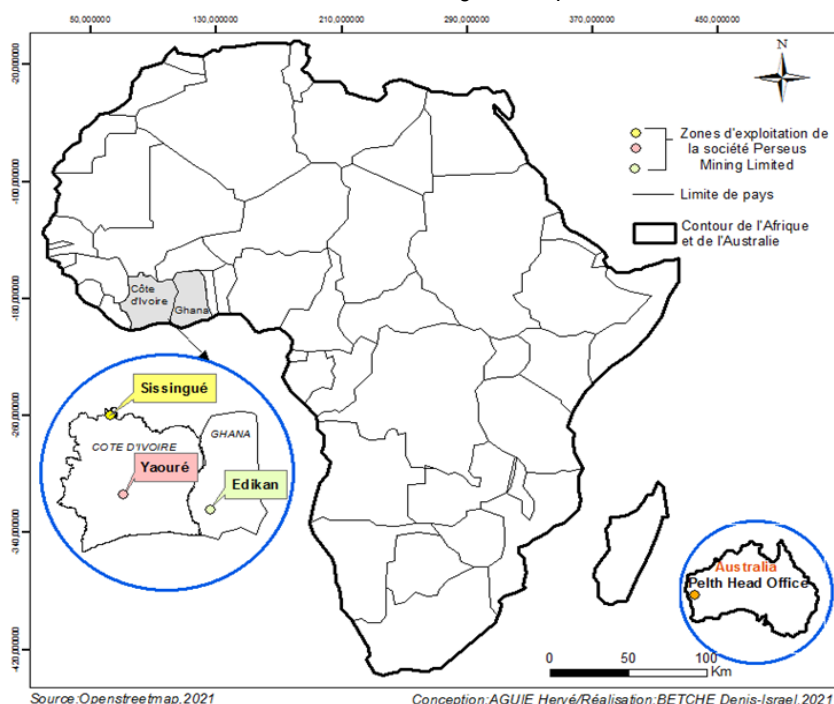
### 2.1. Le processus d'obtention du permis d'exploitation de la mine de Sissingué par Perseus Mining

La compagnie minière Perseus Mining Limited Côte d'Ivoire est une société Australienne. Elle exploite actuellement trois (03) mines d'or en Afrique de l'Ouest : Edikan au Ghana, Sissingué et Yaouré<sup>3</sup> en Côte d'Ivoire. (Cf. carte 2)

<sup>2</sup> Occidental Gold est une filiale du groupe minier Australien Perseus Mining Limited. Elle a ouvert un site d'extraction d'or en 2014 dans le village de sissingué à 24 km de Tengréla.

<sup>3</sup> La mine d'or d'Edikan au Ghana a été la première mine de Perseus, atteignant la production commerciale en janvier 2012. Ensuite la mine d'or de Sissingué dont la première production de lingot d'or date de janvier 2018. Enfin la mine d'or de Yaouré qui a versé son premier or en décembre 2020, devenant ainsi la troisième exploitation de Perseus.

Carte2 : Possession de Perseus Mining en Afrique de l'ouest



La mise en action du projet minier de Tengréla a été l'œuvre de différents accords et associations entre plusieurs filiales minières. La Occidental Gold SARL<sup>4</sup> (OGIC) et la Société Minière de Côte d'Ivoire SARL (SOMICI) ont signé un accord commercial commun le 29 septembre 1997<sup>5</sup>. Cet accord concerne l'exploration et le taux de participation de L'OGIC est de 90 % de participation et de 10% pour la SOMICI. Un autre accord en date du 20 mai 2009 a été signé entre OGIC et SOMICI en vertu duquel une option était accordée à OGIC pour l'achat d'une participation de 5 % dans le Projet auprès de SOMICI. En décembre 2010, OGIC a exercé cette option, portant ainsi sa participation à 95 % et réduisant celle de SOMICI à 5 %. Perseus a acheté sa participation au Projet par des accords datés de mars 2004, en vertu desquels Afminex vendait l'ensemble de ses actions à l'OGIC. En Août 2012, le permis d'exploitation (PE 39) a été attribué à l'OGIC pour la mise en valeur du gisement aurifère de Sissingué. Le Permis d'exploitation a été alors transféré à une autre société filiale ivoirienne, Perseus Mining Côte d'Ivoire SA (PMCI) en juillet 2013.

En conséquence de l'attribution du Permis d'exploitation pour le Projet, le gouvernement de la Côte d'Ivoire détient une participation statutaire gratuite de 10 % et la participation d'OGIC a été réduite à 85 %. Ceci est reflété comme suit dans le niveau de participation de PMCI : Perseus (via OGIC) : 85 % L'Etat de la Côte d'Ivoire 10 % SOMICI : 5 %. (Cf. CECAF International, 2018, p. 3).

## 2.2. La mine d'or de Sissingué: Un espoir de production pour la société Perseus Mining

Sissingué est la deuxième mine d'or de Perseus Mining. Le minerai d'or à haute teneur provient d'une fosse principale et de plusieurs fosses à ciel ouvert. Cette mine produit en moyenne entre 70000 et 90000 onces d'or par an<sup>6</sup> ; environ deux (02) à trois (03) tonnes par an. L'introduction du minerai broyé dans l'usine de Sissingué le samedi 13 janvier 2018, était une étape importante dans le processus visant à amener en production, la deuxième mine d'or de Perseus Mining en Côte d'Ivoire. « Nous attendons avec impatience [...] de voir Sissingué atteindre la pleine production et un flux de trésorerie positif d'ici la fin du trimestre 2018 », avait d'ailleurs déclaré Jeff Quartermaine.

<sup>4</sup>La Occidental Gold SARL est une filiale à part entière d'Afminex Limited (Afminex).

<sup>5</sup> Accord de 1997.

<sup>6</sup> <https://perseusmining.com>.

D'après les prévisions initiales, cette production a nécessité un investissement de 106 millions de dollar<sup>7</sup>. Or, dans les faits, la volonté de l'Etat ivoirien inscrite dans le nouveau code minier (loi n°95-553 du 17-07-1995), affiche la volonté du Gouvernement de faire du secteur minier un maillon essentiel du développement de la Côte d'Ivoire tout en freinant l'orpaillage clandestin. Jean Claude Kouassi, ministre ivoirien des mines et de la géologie disait à Sissingué : « Éradiquer l'orpaillage clandestin est un impératif absolu, catégorique pour l'Etat de Côte d'Ivoire<sup>8</sup> ». À cet effet, *Perseus Mining* fournit des emplois au niveau local, favorise la création et l'émergence d'entreprises locales. La société dispose aussi de programmes de formation axés sur le développement de compétences et de qualifications transférables.

### **3. Les actions de développement menées par Perseus Mining Limited dans le département de Tengréla**

La loi 2014-138 du 24 mars 2014 portant code minier, a prévu pour chaque exploitation minière industrielle, un comité de développement local minier (C.D.L.M) dont le rôle est de contribuer au développement économique et social des localités impactées par l'exploitation minière. Le C.D.L.M a égrainé un chapelet d'activité à mener dans les douze (12) villages sous l'impulsion des recommandations faites par le ministre des mines et géologie lors de l'installation du bureau exécutif du CDLM à Sissingué.

#### **3.1. La priorité d'emploi accordée aux populations impactées par l'exploitation**

Plusieurs personnes sont à la recherche d'emploi dans les sociétés minières. En effet, l'exploitation minière attire de plus en plus de ruraux à travers les revenus qu'elle procure aux populations (M. Deshaies, 2011, p. 2). Cependant, à Sissingué, la priorité est accordée aux populations locales. En outre, pour le développement des localités, l'avis de la population compte pour la construction des infrastructures. C'est pour cette raison que le ministre ivoirien des mines et de la géologie disait aux populations des villages du périmètre minier de Sissingué :

C'est à vous que revient désormais d'œuvrer au développement de vos villages et de vos localités. Il vous appartient dorénavant d'identifier les projets les plus utiles pour vos localités et vos villages (...). Ayez à l'esprit que la notion de développement local ne se limite pas à la construction d'infrastructures de bases. Elle va bien au-delà pour embrasser l'importante question de la création des activités génératrices de revenus, de l'autonomisation et de l'inclusion sociale de la femme, de l'emploi des jeunes et des populations les plus vulnérables<sup>9</sup>.

*Perseus* pour joindre l'acte à la parole offre des opportunités d'emploi significatives aux communautés locales en faisant appel dans la mesure du possible, aux habitants des villes et villages locaux. Aujourd'hui, plus de 96% des employés dans la société minière de Sissingué sont des autochtones de la région<sup>10</sup>. Pour réussir cette opération de recrutement, *Perseus Mining Limited* a mis en place des comités de recrutement locaux qui travaillent avec les équipes des ressources humaines de *Perseus* afin d'identifier les personnes locales suffisamment qualifiées pour les postes disponibles avant de rechercher des candidats plus loin<sup>11</sup>. Ceci est également encouragé avec les principaux sous-traitants<sup>12</sup>.

En plus, chez *Perseus*, les femmes sont mieux représentées au sein de l'industrie extractive. Selon *Perseus*, aider les femmes à travailler, à faire progresser leur carrière et à renforcer leur voix dans la

<sup>7</sup> Idem

<sup>8</sup> Propos de Jean Claude Kouassi, ministre ivoirien des mines et de la géologie lors de l'installation officielle du comité de développement local minier (C.D.L.M) le 26 Octobre 2018 à Sissingué.

<sup>9</sup> Propos de Jean Claude Kouassi, ministre ivoirien des mines et de la géologie lors de l'installation officielle du comité de développement local minier (C.D.L.M) le 26 Octobre 2018 à Sissingué.

<sup>10</sup> Enquête réalisée à la Direction régionale des Mines de Boundiali, le 30/10/2021.

<sup>11</sup> Enquête réalisée auprès de la chefferie de Sissingué le 30/10/ 202.

<sup>12</sup> Enquête réalisée à la mine de Sissingué quelques sociétés sous-traitantes : TOMI, AIR LIQUIDE, MAXAM, SAMA, FEA, SGS, SMO et IVOIRE SERVICE.

communauté, peut augmenter leur sécurité et leur résilience, laissant ainsi un héritage positif qui peut s'étendre sur plusieurs générations. La société a réalisé une augmentation d'année en année du nombre de femmes. Depuis 2021, 14,7% de l'effectif de la société était des femmes (*Enquête, 2021*)<sup>13</sup> ; ce qui favorise l'autonomisation des femmes dans la circonscription administrative. Au-delà des emplois qu'elle génère, plusieurs infrastructures modernes sont construites par la société minière *Perseus Mining*.

### **3.2. L'amorce d'un développement durable du département de Tengréla par la construction d'infrastructures**

Le Code Minier prévoit la mise en place d'un fonds de développement communautaire. L'Ordonnance n° 2014/148 fixant le taux de la contribution des sociétés aux actions de développement local à 0,5% du chiffre d'affaires. Conformément aux articles 128 et 132 du Décret N° 2014-397 du 25 juin 2014 déterminant les modalités d'application du Code minier, le plan de développement communautaire mentionné à l'article 124 du Code minier couvre notamment le développement d'infrastructures et d'équipements de base, le développement des services sociaux de base et du cadre de vie, la promotion de l'emploi, le développement de l'économie locale et enfin le développement du capital humain (Cf. CECAF International, 2016, p. 145).

Par ailleurs, le code minier stipule que le titulaire du permis d'exploitation constitue un fonds de développement social dénommé « Fonds de Développement Local » pour le bénéfice des villages identifiés comme « localités affectées » par l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES). Le Fonds de Développement Local sert à financer annuellement et de manière exclusive les projets de développement identifiés sur la base des besoins formulés par les localités affectées (Cf. D. Issaka, 2017, p.126). Ces exigences liées au cahier de charges obligent l'entreprise à mettre à la disposition des populations un ensemble d'équipements. En effet, les villages de *Doubasso, M'basso, Tiogoli, Ziékoundougou, Papara, Tengréla village, Tiakala, Gbini, Kana-Kono, Badikaha, Sissingué et Basso*, ont bénéficié de centres de santé communautaires et intégrés, de salles de classes, de logements d'enseignants et d'infirmiers, de châteaux d'eau, de laboratoire, etc (*Enquête, 2021*)<sup>14</sup>. Perseus s'engage également à minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement naturel par l'intégration de bonnes pratiques environnementales dans tous les domaines de son activité. Selon le directeur général de Perseus Mining, à l'ouverture de la mine en 2018 : « Sissingué c'est aujourd'hui plus d'un milliard de nos francs investis dans les projets communautaires pour le développement du département de Tengréla et au-delà de l'ensemble de la région de la Bagoué ».

<sup>13</sup> Enquête réalisée à la direction des mines de Boundiali, le 25/11/2021.

<sup>14</sup> Enquête réalisée à la direction des mines de Boundiali, le 25/11/2021.



Les images 1, 2, 3, et 4 ci-dessous montrent le processus d'un développement durable entamé par la société aurifère dans les villages du périmètre minier.

Image 1 : Centre de formation



Image 2 : Plants pour le reboisement



Source : <https://www.perseusmining.com>.

Image 3 : Foyer des jeunes de M'BASSO



Image 4 : Salle de classe à Ziékoundougou,



Cliché H. Aguié le 20/02/2022.

Au regard des actions de développement que mène la société Perseus Mining Limited, un autre permis d'exploitation lui a été octroyé dans les départements de Madinani et Kouto depuis le 7 Juillet 2021 en conseil des ministres. Les entreprises minières ont pris conscience depuis longtemps de la nécessité de montrer qu'elles se préoccupent de l'environnement et du bien-être des populations locales. Elles réduisent les nuisances qui accompagnent l'exploitation minière et, le cas échéant, en développant des projets de réhabilitation paysagère des mines.

## Conclusion

En somme, nous pouvons retenir que l'exploitation minière à Sissingué est un élément important dans le processus de développement de la région de Tengréla. En effet, le milieu physique de cette localité présente de nombreux atouts favorables à l'implantation d'une industrie minière. Les sols latéritiques et altéritiques contiennent de l'or mais aussi d'autres métaux. L'exploitation minière à Sissingué a engendré une migration de population des zones urbaines vers les espaces ruraux, des autres régions de la Côte d'Ivoire vers la région minière de Sissingué, sans oublier les populations de la sous-région. Cette activité a engendré également plusieurs mutations socio-économiques et environnementales. Dans le cadre du développement local, Cela se manifeste à travers la mise en place des infrastructures sanitaires, éducatives, les logements des fonctionnaires d'Etat et des chefs de village. On assiste également à la mise en place des projets à caractère communautaire. Tous ces projets ont vu le jour grâce à la société Perseus Mining Limited. Cette société a permis aussi la réalisation de nombreux équipements qui allègent la vie quotidienne des populations rurales.

Cependant, cette industrie n'a pas encore pris en compte la réalisation des projets devant permettre aux villageois de se reconverter vers d'autres activités afin de se prendre en charge lorsque surviendra la fermeture de la mine. L'orpaillage qui se développe dans le sillage de cette industrie aurifère concentre des acteurs qui n'investissent ni dans les projets communautaires ni dans les projets de développement des milieux qui abritent leurs activités. Ceux qui investissent, la plupart du temps sont des ivoiriens dont les investissements sont consacrés à la construction des maisons et l'achat des engins de déplacement. De sorte que l'exploitation du périmètre minier de Sissingué n'offre aucun signal de développement durable mais plutôt des signes d'une région bientôt en crise. Pour un développement durable, Il serait profitable à *Perseus Mining Limited* d'encourager la population à continuer de s'intéresser à la culture du coton, principale ressource économique de la région et à restituer aux populations locales les éléments de contrôle de leur présent pour qu'il leur soit à nouveau possible de se construire un futur radieux une fois l'industrie minière cesse de fonctionner. Les réserves minérales de la région pourraient être ainsi augmenter par une intensification de la recherche minière par la SODEMI dans les formations superficielles à des coûts relativement faibles, qui seront plus profitable à la Côte d'Ivoire pour un développement durable.

## Bibliographie

### Références bibliographiques

DESHAIES Michel, 2011, « Grands projets d'exploitation minière et stratégie des firmes pour se rendre environnementalement acceptables, l'espace politique », in *Revue de géographie et de géopolitique*, p. 2-3.

Direction Générale des Mines, 2014, « Tableau des permis miniers en Côte d'Ivoire », p. 1-2.

GASTON Joseph, 1913, « Exploitation indigène de l'or en Côte d'Ivoire », in *Bulletin et Mémoires de la société d'anthropologie de paris*, VI série, tome 4, fascicule3-4, p. 366-373.

KONAN Hyacinthe, 2019, « De l'agriculture à l'orpaillage: Analyse d'une insécurité alimentaire à Fodio (Nord Côte d'Ivoire) », in *LE JOURNAL DES SCIENCES SOCIALES*, p. 29-39.

YIODE Guédé, 2003. « L'Afrique de l'Ouest, berceau de la métallurgie ancienne du fer » ; (pour le compte du Patrimoine Culturel de Côte d'Ivoire) en collaboration avec le Musée Royal de l'Afrique Centrale et avec l'aide de la Coopération Belge au Développement. Salle des sciences. Tervuren, p. 13-14.

### Sources Internet

Chambre de Commerce et d'Industrie, 2017, (Fiche sectorielle : Les mines en bref), (en ligne) sur [http : // www.cci.ci](http://www.cci.ci), consulté le 16/10/2021.

Communiqué du conseil des ministres, juillet, Abidjan (en ligne), [http : //www. Communiq -conseil-des-ministres](http://www.Communiq -conseil-des-ministres), consulté le 25 Octobre 2021.

FIRCA, 2012, La filière du progrès, bulletin d'information du Fonds Interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricole, acte 9 : la filière coton, n°9 du 1er trimestre 2012, publication du PPAAO/ WAAPP, (en ligne) disponible sur <http://www.fircaci>, consulté le 5 avril 2020.

Perseus Mining, 2016, « Projet aurifère de sissingué », <https://www.perseusmining.com>, consulté le 05 avril 2020, p. 125-156.

Bureau d'Etudes Environnementales, 2016, rapport.

### Source imprimée

CECAF International, 2016, « projet aurifère de sissingué (Tengréla) mise à jour de l'étude d'impact environnemental et social » rapport final.

IVOIRE-COTON DR Boundiali, 2012 / 2013, zone de Tengréla, bilan de mise en place des cultures.

IVOIRE-COTON DR Boundiali, 2013/2014, « zone de Tengréla, bilan commercialisation et résultats de campagnes ».

IVOIRE-COTON, DR Boundiali, 2004, « zone de Tengréla, bilan de la commercialisation et résultats de campagnes ».